2023 Investissement responsable

Rapport établi en application de l'article 29 de la loi Énergie-Climat



LMG Assurances, organisme du groupe



Introduction

LMG Assurances est une société anonyme, personne morale de droit privé relevant du Code des assurances. LMG Assurances a été créée en 2021 par La Mutuelle Générale et MG Union.

Elle a obtenu, en date du 14 décembre 2022 et à effet du 1er janvier 2023, un agrément d'entreprise d'assurance auprès de l'ACPR afin de réaliser des activités d'assurance non-vie, visées par les branches 1 (Accident) et 2 (Maladie), et des activités d'assurance vie visées par la branche 20 (Vie-décès).

Cette démarche est motivée par 3 objectifs distincts, à la fois complémentaires, séquencés dans le temps et indépendants les uns des autres. Il s'agit de :

- Disposer comme ses concurrents du marché de la complémentaire santé et prévoyance d'une société anonyme, relevant du Code des assurances, permettant notamment de poursuivre son développement sur le marché de la collective.
- Disposer d'une structure facilitant la conclusion de partenariats commerciaux avec des acteurs du marché, de façon à pouvoir partager la valeur issue de réponses communes aux appels d'offres du marché, en particulier à l'aune de la mise en place prochaine de la réforme de la PSC (Protection Sociale Complémentaire) des Fonctionnaires.
- Disposer d'une société anonyme, dont le capital et la gouvernance pourront s'ouvrir à un futur partenaire, conformément à la stratégie partenariale structurante du Groupe. Le capital de LMG Assurances est détenu par La Mutuelle Générale à plus de 99,99% et par MG Union (une action).

LMG Assurances a pour objet de pratiquer des opérations d'assurance relevant des branches suivantes du Code des Assurances et toutes les activités en découlant :

- Branche 1 : Accidents (y compris les accidents de travail et les maladies professionnelles)
- Branche 2 : Maladie
- Branche 20 : Vie-décès

Au 31 décembre 2023, LMG Assurances ne dispose d'aucun actif en portefeuille, mais s'inscrit pleinement dans les valeurs et la stratégie d'investissement responsable du groupe La Mutuelle Générale.

Démarche générale

1. Présentation résumée de la démarche

La politique d'investissement de LMG Assurances décrite dans le présent rapport s'inscrit dans la démarche globale du Groupe La Mutuelle Générale.

Ainsi, LMG Assurances suit la politique d'exclusion à l'achat dans les secteurs ou les produits qui ne correspondent pas aux valeurs du Groupe :

- Pas d'investissement dans des produits dérivés complexes;
- Pas d'investissements sur les marchés dits « spéculatifs » ;
- Pas d'investissement direct dans des paradis fiscaux ;
- Pas d'investissement dans certains secteurs contraires aux valeurs du groupe : le tabac, la pornographie, les jeux d'argents (hors hôtels) et le charbon (exclusion des entreprises développant de nouvelles capacités énergétiques liées au charbon).

La Mutuelle Générale revoie régulièrement ces critères d'exclusion pour déployer sa stratégie d'investissement responsable notamment dans le secteur du charbon thermique.

Au 31 décembre 2023, LMG Assurances ne dispose d'aucun investissement financier.

Une stratégie ESG a cependant été définie au niveau de La Mutuelle Générale, entité dominante du Groupe, afin de définir un plan d'action opérationnel assorti d'un calendrier d'alignement climat et biodiversité progressif pour 2,7 milliards d'euros d'encours (au 31 décembre 2023). Une description complète de cette démarche d'investissement responsable figure dans le rapport annuel Article 29 LEC de La Mutuelle Générale, intitulé Rapport Investissement responsable, disponible sur le site internet public du Groupe*.

La Mutuelle Générale informe également ses adhérents et clients sur sa stratégie RSE globale à travers un rapport RSE validé chaque année en assemblée générale, et audité par un Organisme Tiers Indépendant.

2. Gouvernance

Dans le respect de ses valeurs mutualistes, la gouvernance de La Mutuelle Générale repose sur un fonctionnement démocratique qui garantit la représentation de ses adhérents et une collégialité entre les structures politiques et opérationnelles.

Compte tenu du poids de son activité, la gouvernance et les politiques de La Mutuelle Générale s'étendent aux autres entités du Groupe dont LMG Assurances. Ainsi, le bureau et les commissions (notamment des Finances et des Risques) constituées au sein du conseil d'administration sont composés d'administrateurs communs aux différentes entités qui étudient les dossiers dans l'intérêt de chacune des entités et du groupe La Mutuelle Générale.

La gouvernance de LMG Assurances s'inscrit dans la continuité de la gouvernance mise en place dans les autres entités d'assurance du Groupe, avec deux dirigeants effectifs et un Conseil d'administration composé de personnes disposant d'une expérience et compétence significative dans le secteur de la santé / prévoyance. Les qualités de direction d'entreprise et compétences techniques et opérationnelles couvrent le lien entre assurance et marchés financiers, les systèmes de gouvernance et gestion des risques, l'analyse actuarielle et financière et la règlementation assurantielle.

3. Gestion des risques

Afin de mesurer efficacement les risques liés à son activité, LMG Assurances s'appuie sur l'organisation de La Mutuelle Générale qui procède à une évaluation régulière des risques.

La gestion des risques opérationnels de LMG Assurances s'inscrit ainsi dans le dispositif global de gestion des risques du groupe La Mutuelle Générale. Ce dispositif est piloté par les instances de gouvernance du groupe et l'ensemble des fonctions clés de gestion des risques. Elles mettent en place des actions afin d'assurer le pilotage, le contrôle et le suivi des risques à travers un processus bien défini.

^{*} L'ensemble de notre stratégie RSE est présentée dans le Rapport RSE, en libre accès sur notre site internet : lamutuellegenerale.fr | À propos | Notre démarche RSE

LMG Assurances, organisme du groupe



1-11 rue Brillat-Savarin - CS 21363 - 75634 PARIS CEDEX 13 - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité N° SIREN 905 054 128 Crédit illustrations: Calvin Sprague | Juin 2024

